

Le contexte

L'enseignement bilingue public a démarré dans les années 80 en Pays Basque et en Bretagne. Au fil des années, il s'est développé sur presque tous les territoires où nos langues affectées par le ralentissement de la transmission familiale, ont trouvé à travers l'école le moyen de se développer.

Ceci notamment grâce à l'engagement militant des associations et/ou fédérations de parents d'élèves et d'enseignants en partenariat avec l'Éducation Nationale puis plus tard des offices publics. On compte actuellement plus de 92 000 élèves (1er et 2nd degrés) qui suivent un enseignement en langues régionales **dont les trois quart (75 %) dans le Service Public d'Éducation**. Ce malgré les freins imposés par le Ministère qui n'accorde pas les moyens suffisants pour répondre à la demande des familles et qui n'a organisé que timidement les filières de recrutement d'enseignants formés pour développer ces enseignements.

Langues régionales et d'Outre-Mer : les oubliées de la Nouvelle Éducation Nationale ?

Ces deux dernières années, nous avons assisté à un recul tangible dans ces domaines et, plus inquiétant encore, l'émergence d'une nouvelle doxa qui tendrait à raboter, voire à supprimer ces « niches d'excellence » que sont nos sections bilingues ou en immersion dans le système éducatif français.

Face à ce nouveau danger, à cette situation inédite, la FLAREP tiendra son **33^e colloque en Pays Basque les 19 – 20 et 21 octobre 2019** autour de 3 thématiques :

- 1. Rôle et Pouvoirs des Collectivités Territoriales en matière de politique linguistique**
- 2. La ressource en enseignants : un enjeu majeur pour l'enseignement en langues régionales et aussi pour enseigner les DNL en langues vivantes régionales**
- 3. Valorisation des langues d'Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale**

Ceci afin de participer dans son domaine de compétences à l'émergence d'une autre politique en faveur de nos langues au plus haut niveau de l'État.

1. Rôle et Pouvoirs des Collectivités Territoriales en matière de politique linguistique

Il n'existe plus de politique cohérente et encore moins coordonnée qui serait impulsée par le Ministère de l'Éducation Nationale et déclinée au niveau des académies concernées. Pourtant au niveau de certains territoires, la mise en place de politiques linguistiques a permis au cours de ces deux décennies, des avancées significatives en matière d'enseignement et d'accompagnement scolaire et périscolaire.

– Soit grâce à un cadre législatif dotant les collectivités territoriales de compétences en la matière, c'est le cas de la Corse et de certains DOM-TOM ;

– Soit parce que ces collectivités se sont dotées d'office public qui leur permettent de s'engager en matière de politique linguistique.

Mais s'engager au côté de l'Éducation Nationale, est-ce possible ?

Un focus sur la situation en Pays Basque nous permettra d'avancer des réponses sur le rôle et les pouvoirs à la fois de l'Office Public de la Langue Basque (Janvier 2005) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (Janvier 2017) qui regroupe les 158 communes du Pays Basque.

2. La ressource en enseignants : un enjeu majeur pour l'enseignement en langues régionales et aussi pour enseigner les DNL en langues vivantes régionales

Dans le cadre de la politique de développement et de structuration de l'offre d'enseignement de et en langue basque menée en partenariat avec l'Éducation Nationale, la mise en œuvre des différents axes de développement quantitatif et qualitatif adoptés par l'OPLB se heurte aujourd'hui à un déficit de ressource enseignante bascophone.

En Pays Basque, des solutions ont été mises en œuvre pour pallier ce problème en synergie avec les partenaires institutionnels autour de 4 dispositifs :

– formation intensive à la langue basque des enseignants titulaires exerçant aujourd'hui en français et volontaires pour enseigner en langue basque ;

– sensibilisation des étudiants bascophones aux métiers de l'enseignement de et en langue basque (ex. communication sur le statut d'étudiant apprenti professeur) ;

– remise à niveau linguistique des candidats potentiels au CRPE externe spécial langue basque ;

– renforcement de la prise en compte de la dimension « enseignement de la langue basque et des pratiques bilingues » dans la formation initiale des futurs professeurs.

De plus, sont à l'étude la mise en place d'un diplôme universitaire dédié aux DNL en langue basque à l'attention des enseignants et d'une certification niveau B2 à l'attention des élèves de Terminale.

3. Valorisation des langues d'Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale

La diversité des langues fait partie de notre humanité. Celles-ci sont l'expression de sociétés, d'histoires et de cultures, et portent en elles une sensibilité, une représentation du monde. Elles sont présentes dans la vie quotidienne et familiale des Outre-mer, et permettent de créer des liens indispensables à la cohésion sociale, à l'intégration des personnes et à leur reconnaissance. Les Outre-mer abritent 50 des 75 « Langues de France » identifiées par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Historiquement, ces langues ont souffert d'un déni de réalité et le CESE préconise de les reconnaître officiellement par la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Les langues des Outre-mer sont aussi les langues maternelles des élèves et le CESE préconise que chaque enfant ait la possibilité d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue, au même titre que dans la langue française. Le multilinguisme peut devenir un atout pour la réussite scolaire et aider les enfants à mieux s'insérer et à s'épanouir dans la vie sociale.